



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N°04.25.03.2025 De la commune d'ANTOGNY LE TILLAC

Nombre de membres

en exercice : 12

SEANCE du 25 mars 2025

Présents : 10

Votants : 9

Date de la convocation :

17.03.2025 L'an deux mille vingt cinq, le vingt cinq mars, à 18 heures 30, le Conseil

Date d'affichage : Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre

18.03.2025 prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de
M. Serge MOREAU, Maire.

Présents : M. MOREAU Serge, Maire,

Mmes : DAUSSET M., LE POTIER P., PICHON S.,

MM : M. CARRE L., DABILLY P., LACOMBE D., LIGONNIERE E., THIVELLIER D., URBANOVSKY L.

Absents Excusé : JACOB I. ayant donné procuration à PICHON S., TALON T.

Secrétaire de séance : Mme LE POTIER

OBJET : VOTE DES SUBVENTIONS

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal vote les subventions pour l'année 2025 comme indiqué dans le tableau ci-joint, le total s'élève à 6 730,00 €.

Organismes	Votées
ADMR	150 €
ANC Combattants Antogny	50 €
Association Botanique et Mycologie	150 €
Association des Communes d'Indre-et-Loire	70 €
Association Tennis de Table Dangé Saint Romain-Les Ormes	100 €
Cantine des Ormes	3 000 €
Chevalets de Courtineau	150 €
Club Anto'Génération	300 €
Comice Agricole Chinon	54 €
Comité des Fêtes Antogny	300 €
Comité Promotion Fromage	130 €
CPIE	30 €
Ecole municipale de musique de Descartes	100 €
Ecole St Gabriel et Collège St Pierre	220 €
Fondation du Patrimoine	200 €
GYM ANTONIC	300 €
Réserve (sorties scolaires etc...)	826 €

Syndicat de chasse Antogny	100 €
Union Sportive Antogny	500 €
TOTAL	6 730 €

Les dépenses seront mandatées au compte 65748 du budget communal 2025.

Le Maire



Serge MOREAU